



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Le port de Penglai \(province du Shandong\) détruit 3,35 tonnes de vin en vrac non conformes en provenance du Chili](#)

[Actualisation prochaine de la plateforme d'enregistrement des importateurs et exportateurs](#) – Des changements apportés suite à l'amendement de la « Loi sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires »

[Nouvelles restrictions sur les pesticides](#) – L'usage de 3 pesticides sera limité à compter du 1^{er} octobre 2015

[Des aliments santé épinglés par les autorités, car vendus comme aliments «normaux»](#) – L'ajout d'isoflavones de soja oblige, en principe, les producteurs à enregistrer leurs produits en tant qu'aliments santé

[Annonce de la CFDA au sujet de la dénomination des aliments santé](#) – Des dénominations contenant des mentions sur les fonctions des produits sont désormais interdites

[Vanguard condamné à une amende représentant 10 fois le prix des crevettes préemballées importées en raison de l'absence d'étiquette en chinois](#)

[Problèmes de pollution de l'eau potable dans les villes](#) – Seules 84,5% des villes chinoises distribuent une eau potable conforme à la réglementation

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Le secteur agroalimentaire italien tire profit de l'Exposition Universelle](#) – Augmentation significative des exportations de produits alimentaires italiens vers la Chine

[Augmentation rapide des importations de vin en Chine](#) – Appel à la vigilance par le CIQ de Penglai

[Les fausses poudres de lait infantile se multiplient sur internet](#) – L'essor du E-commerce transfrontalier complique les contrôles aux douanes

[Alors que la culture du soja OGM reste interdite en Chine, le marché est plus que jamais dépendant du soja OGM importé](#) – Les importations ont encore fortement augmenté en 2014

[Oreo ferme des lignes de production à Shanghai](#) – Réflexions sur l'évolution du goût des consommateurs chinois

[Le ciel s'assombrit pour une partie de la filière laitière chinoise](#) – Publication de résultats en demi-teinte pour plusieurs géants du secteur

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

[Le groupe Rothschild signe un contrat de coopération avec l'Association de vin du Pied Nord de la Montagne Tianshan du Xinjiang](#) – Coopération franco-chinoise dans le secteur viti-vinicole du Xinjiang

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Le port de Penglai (province du Shandong) détruit 3,35 tonnes de vin en vrac non conformes en provenance du Chili

3,35 tonnes de vin en vrac en provenance du Chili ont été jugées non conformes par le CIQ de Penglai en raison d'un taux d'acidité volatile largement supérieur à la norme. Ces vins ont été récemment détruits sous la surveillance du CIQ et de la douane de Penglai. A noter que ce lot contenait au départ 24 tonnes de vin représentant une valeur de 13 000 USD sur lesquels il ne restait que 3,35 tonnes à l'arrivée, en raison de dommages occasionnés aux emballages durant le transport.

Thématique : Vin – Composition

Date de parution : le 14 août 2015

Source : http://www.china.com.cn/food/2015-08/14/content_36304208.htm

Actualisation prochaine de la plateforme d'enregistrement des importateurs et exportateurs – Des changements apportés suite à l'amendement de la « Loi sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires »

L'AQSIQ vient d'annoncer qu'une nouvelle version de la plateforme d'enregistrement des importateurs et exportateurs sera mise en ligne à compter du 1^{er} octobre 2015. Celle-ci vise à gagner en traçabilité et s'inscrit dans un cadre plus large d'amélioration de la sécurité sanitaire, dont la nouvelle loi sur la sécurité sanitaire est le fer de lance.

Bien que les changements apportés restent encore flous, il semblerait que des informations plus précises soient demandées aux importateurs et aux exportateurs sur leur activité et sur les produits présentés en douane. Les importateurs devront, par exemple, fournir les numéros d'enregistrement des exportateurs ainsi qu'un historique des derniers produits qu'ils ont importés.

Thématique : Enregistrement – AQSIQ

Date : le 17 août 2015

Source : http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/jlqg_12538/zjgg/2015/201508/t20150827_447977.htm

(site internet de l'AQSIQ)

Nouvelles restrictions sur les pesticides – L'usage de 3 pesticides sera limité à compter du 1^{er} octobre 2015

Le MOA vient d'annoncer des restrictions sur l'utilisation de 3 pesticides sur le territoire chinois. Le methidathion ne pourra plus être utilisé dans les plantations d'agrumes, tandis que le bromométhane et la chloropicrine devront uniquement être appliqués par fumigation du sol, et sous la supervision de « professionnels ». Ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1^{er} octobre 2015.

Thématique : Pesticides

Date : le 22 août 2015

Source : http://www.moa.gov.cn/zwillm/tzgg/gg/201508/t20150825_4804030.htm

(site internet du MOA)

Des aliments santé épinglés par les autorités, car vendus comme aliments «normaux» – L'ajout d'isoflavones de soja oblige, en principe, les producteurs à enregistrer leurs produits en tant qu'aliments santé

La FDA de Shanghai vient de déclarer l'importation de plusieurs produits contenant des isoflavones de soja non conforme. Il s'agit de produits tels que « Royal Jelly (plus soybean isoflavone) », « Soybean isoflavone Capsule » et « Soy Isoflavone Concentrate Complex », qui revendiquent la présence de cette substance, laquelle est considérée comme appartenant à la catégorie des aliments santé. Or, selon la nouvelle loi sur la sécurité sanitaire, l'ajout d'ingrédients dits « de santé » oblige les producteurs à enregistrer leurs produits en tant que tel, ce qui n'était pas le cas pour les produits en question. Selon une enquête du CIQ de Tianjin, cette nouvelle restriction pourrait concerner d'importants volumes.

Thématique : Aliment santé

Date de parution : le 22 août 2015

Source : http://www.cb.com.cn/companies/2015_0822/1147559.html

Annnonce de la CFDA au sujet de la dénomination des aliments santé – Des dénominations contenant des mentions sur les fonctions des produits sont désormais interdites

Dans le cadre de la mise en application de l'amendement de la « Loi sur la sécurité sanitaire », qui prendra effet le 1^{er} octobre 2015, la CFDA a récemment annoncé de nouvelles restrictions en ce qui concerne les dénominations et les noms de marque. Depuis le 25 août 2015, la CFDA ne donne plus d'approbation pour les aliments santé dont le nom mentionne des fonctions ou des vertus visées par une interdiction. Les entreprises ayant des produits déjà enregistrés et concernés par ces éventuelles restrictions devront entamer les démarches visant à changer leur nom avant le 1^{er} décembre 2015. A partir du 1^{er} mai 2016, il ne sera plus possible de produire des aliments santé sous de tels noms. Les produits fabriqués avant cette date pourront cependant être distribués. Selon certains experts, cette nouvelle restriction concernerait plus de 1000 produits, soit environ 8% des aliments santé enregistrés. La plupart des produits concernés sont les compléments alimentaires, les produits minceur ou luttant contre l'ostéoporose.

Thématique : Aliments santé - Enregistrement

Date : le 25 août 2015

Source :

<http://www.sfda.gov.cn/WS01/CL0087/127860.html> (Site internet de la CFDA)

<http://www.chca.net.cn/newxiehui/xinweninfo.php?xwid=4730> (Site internet du Comité Aliments santé de "China Health Care Association")

Vanguard condamné à une amende représentant 10 fois le prix des crevettes préemballées importées en raison de l'absence d'étiquette en chinois

Un consommateur chinois, a porté plainte contre Vanguard pour la vente d'aliments non conformes aux réglementations sur l'étiquetage. Il avait en effet constaté que les 4 boîtes de crevettes d'Argentine qu'il avait achetées en 2014 chez Vanguard pour un total de 1 272 CNY, n'arboraient pas d'étiquettes en chinois. Selon la nouvelle loi sur la sécurité sanitaire des aliments, il est interdit d'importer et vendre les aliments préemballés sans étiquettes en chinois. Le tribunal a donné raison au consommateur en condamnant Vanguard à lui verser 10 fois le prix d'achat des produits, soit 12 720 CNY au total.

Thématique : Etiquetage

Date de parution : le 25 août 2015

Source : http://www.china.com.cn/food/2015-08/25/content_36406873.htm

Note de Business France : *il existe en Chine, un nombre croissant de « consommateurs professionnels » disposant d'une connaissance parfaite des réglementations relatives aux produits alimentaires. Ils scrutent quotidiennement les rayons des points de vente à la recherche de produits ne répondant pas aux normes pour porter plainte dans l'objectif d'obtenir une compensation financière.*

Problèmes de pollution de l'eau potable dans les villes – Seules 84,5% des villes chinoises distribuent une eau potable conforme à la réglementation

Lors de la réunion du comité permanent de l'APN, le 27 août 2015, M. CHEN Zhichang, vice-président du comité permanent de l'APN, a fait un rapport concernant l'application des lois sur la prévention de la pollution de l'eau en Chine. Le rapport met en lumière les problèmes que présente l'eau potable en Chine: pollutions importantes de l'eau, dégâts sévères sur les écosystèmes aquatiques, insuffisance des mesures pour lutter contre la pollution de l'eau.

Les émissions industrielles représentent encore la principale source de pollution de l'eau et le fait que plus de 80% des usines chimiques et pétrochimiques soient situées à proximité des rivières constitue un risque pour la sécurité environnementale. Les responsabilités des différents départements gouvernementaux impliqués ne sont pas clairement définies et leurs actions mal coordonnées. En conséquence, des statistiques différentes ainsi que des données fausses voire falsifiées par les entreprises circulent.

Thématique : Eau – Sécurité sanitaire

Date de parution : le 28 août 2015

Source : http://www.legaldaily.com.cn/Food_Safety/content/2015-08/28/content_6245413.htm?node=70442

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le secteur agroalimentaire italien tire profit de l'Exposition Universelle – *Augmentation significative des exportations de produits alimentaires italiens vers la Chine*

L'Exposition Universelle de Milan a permis à l'Italie d'augmenter ses exportations de produits alimentaires, en hausse de 57% vers la Chine entre mai et juin, de 29% vers les Etats-Unis et de 5% vers l'Union européenne. Ce sont les vins, les fruits, les légumes, les pâtes et l'huile d'olive qui ont connu la plus forte progression. Nul doute que la reprise européenne et la faiblesse de l'euro ont aussi joué en faveur des entreprises italiennes.

Thématique : Produits alimentaires italiens

Date : le 17 août 2015

Source : www.chinafruitportal.com

Augmentation rapide des importations de vin en Chine – *Appel à la vigilance par le CIQ de Penglai*

Depuis le début de 2015, les importations de vin via les ports de la province du Shangdong ont atteint 33,18 millions de litres (en augmentation de 28,5% par rapport à la même période en 2014) pour une valeur atteignant 41,2 millions d'USD (en augmentation de 25,3%). Cette tendance à la hausse des importations de vin s'explique par le changement de consommation, passé d'une consommation traditionnelle de vin haut gamme à des produits d'entrée et de moyenne gamme, ainsi que par l'intérêt grandissant des consommateurs chinois pour les vins du nouveau monde. Cette tendance a été amplifiée par les récents accords profitant aux vins chiliens et australiens.

Cependant, d'après l'article, l'augmentation des importations de vin engendre également des problèmes tels que des disparités qualitatives en fonction des origines, l'utilisation inappropriée de logos, etc. Le CIQ de Penglai (Shangdong) conseille aux autorités compétentes de mieux réglementer la filière en Chine en vue d'améliorer la qualité de la production locale et de mieux contrôler les vins importés.

Thématique : Vin

Date de parution : le 19 août 2015

Source : http://www.pt9.cn/news_display.asp?newsid=22034&id=0

Les fausses poudres de lait infantile se multiplient sur internet – *L'essor du E-commerce transfrontalier complique les contrôles aux douanes*

Suites aux scandales de l'industrie laitière chinoise de 2008, les chinois se sont tournés vers le lait infantile importé. Les problèmes sont cependant encore nombreux, notamment depuis l'essor du E-commerce et du E-commerce transfrontalier. Selon l'enquête du journaliste, le site Tmall (Alibaba) propose par exemple des centaines de références des marques Aptamil et Nutrilon, pour des prix allant du simple au triple. Selon M. SONG Liang, expert du secteur, de nombreux commerçants d'Asie du Sud-Est achètent des pots vides de marques réputées, les remplissent de lait en poudre bas de gamme et les vendent sur le marché chinois en tant que produits importés. Ceci concernerait des volumes très importants, puisque le lait infantile est l'un des produits phare de ce genre de sites. Les autorités ont beaucoup de mal à déterminer la provenance des « faux produits », et n'ont pas les moyens suffisants pour réellement contrôler les nombreux échanges de petits colis, réalisés au travers du E-commerce transfrontalier.

Thématique : Lait infantile

Date : le 25 août 2015

Source : Site internet de la revue « Holstein Farmer », date de publication : 25 août 2015

Source : http://www.legaldaily.com.cn/Food_Safety/content/2015-08/25/content_6237682.htm?node=70431

(site internet du journal « Legal Daily »)

Alors que la culture du soja OGM reste interdite en Chine, le marché est plus que jamais dépendant du soja OGM importé – *Les importations ont encore fortement augmenté en 2014*

Avec une demande en soja en constante progression (pour la production d'huile notamment) et une production locale qui diminue, la Chine accroît sa dépendance vis-à-vis du soja importé. Elle en est déjà le 1^{er} importateur mondial et plus de 80% du soja consommé en Chine est importé. La tendance s'est encore accentuée ces dernières années et

la Chine a importé 73 millions de tonnes de soja en 2014, soit 20% de la production mondiale.

Alors que la culture de soja OGM est interdite en Chine, ses fournisseurs principaux – Etats-Unis, Brésil, Argentine – produisent et exportent quasi exclusivement du soja OGM, qu'ils peuvent vendre à des prix inférieurs au marché.

Thématique : Céréales – OGM

Date : le 28 août 2015

Source : <http://finance.sina.com.cn/consume/20150828/131923106697.shtml>

Oreo ferme des lignes de production à Shanghai – *Réflexions sur l'évolution du goût des consommateurs chinois*

Les biscuits Oreo occupent maintenant 6% du marché chinois (en baisse de 30% par rapport à 2012, année où la marque occupait 9% du marché). Mondelez, producteur des biscuits Oreo ajuste sa production en fermant des lignes de fabrication à Shanghai et en les transférant progressivement à Suzhou (province de Jiangsu). La chute des parts de marché des biscuits Oreo reflète le changement des habitudes alimentaires des chinois qui font plus attention aux sucres et aux teneurs en matières grasses de leurs aliments. Sur les réseaux sociaux, les consommateurs listent leurs principales critiques à l'égard des biscuits Oreo, avec notamment les remarques suivantes: produits trop sucrés mais également trop lourds, trop chers, produits faisant trop grossir, mauvais goût de la farce, ainsi que le fait que les produits laissent les dents noires après consommation.

Les consommateurs sont également peu fidèles à leurs marques de biscuits et aiment essayer régulièrement de nouveaux goûts. Selon un rapport récemment publié par AC Nielson, 20% des consommateurs chinois choisissent les fruits comme en-cas en dehors des repas, suivis par les chocolats et les noix. De plus en plus de consommateurs chinois aiment consommer du yaourt, alors qu'ils montrent un intérêt moindre pour les biscuits, le pain, les fromages et les chips.

Thématique : Biscuits – Habitudes de consommation

Date de parution : le 28 août 2015

Source : http://www.thepaper.cn/newsDetail_forward_1369289

Le ciel s'assombrit pour une partie de la filière laitière chinoise – *Publication de résultats en demi-teinte pour plusieurs géants du secteur*

8 entreprises laitières cotées en bourse viennent de publier leurs résultats du premier semestre 2015 et ceux-ci sont très mitigés. Beingmate, Sanyuan et Kedi Dairy ont vu leurs chiffres d'affaires et leurs bénéfices respectifs diminuer par rapport au premier semestre 2014 (Beingmate enregistrant même des pertes sur la période), alors que ceux-ci ont augmenté pour Mengniu, Yantang Milk, Terun, Maiquer et Royal Group. Le groupe Yili n'a pas encore publié ses résultats, mais l'expert Song Liang estime que ceux-ci pourraient être les meilleurs du secteur.

La situation se complique pour les acteurs de la filière chinoise, entre le ralentissement de l'économie chinoise et de la consommation de produits laitiers (notamment dans les villes secondaires) et l'augmentation des ventes de laits en poudre importés. De nombreux acteurs sont contraints de mener des campagnes de promotion agressives pour garder leurs parts de marché et écouler leurs stocks. Leur situation devrait s'améliorer dans la seconde moitié de cette année.

Thématique : Produits laitiers

Date de parution : le 28 août 2015

Source : <http://shipin.people.com.cn/n/2015/0828/c85914-27526205.html>

Note Business France: le 28 août, Yili a publié ses résultats semestriels, annonçant une hausse de près de 10% de son chiffre d'affaires et de 16% de ses bénéfices par rapport au premier semestre 2014.

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

Le groupe Rothschild signe un contrat de coopération avec l'Association de vin du Pied Nord de la Montagne Tianshan du Xinjiang – *Coopération franco-chinoise dans le secteur viti-vinicole du Xinjiang*

Le groupe Rothschild vient d'annoncer la mise en place d'un partenariat avec l'Association des vins du Nord de Tianshan, du nom de la vaste chaîne de montagnes située à l'Ouest du Xinjiang et dont la partie Nord est proche de la frontière sino-kazakhe.

Créée en février 2015, l'Association des vins du Nord de Tianshan regroupe une trentaine de caves, situées au pied

de la partie Nord de la chaîne de montagnes. A ce jour, les modalités de coopération entre les deux entités restent encore floues.

Fin 2014, le vignoble viticole de la région de Changji s'étendait sur plus de 11 000 hectares. 138 500 tonnes de raisins destinées à la production de vin ont été produites en 2014 dans la région.

Thématique : Vin

Date : le 31 août 2015

Source : <http://www.wines-info.com/html/2015/8/1-62579.html>

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration Of Quality Supervision, Inspection And Quarantine
APN	National People's Congress (NPC en anglais)
CIQ	China Inspection Quarantine Services
CFDA	China Food and Drug Administration
CNY	yuan renminbi (monnaie chinoise)
FDA	Food and Drug Administration
MOA	Ministry Of Agriculture (Ministère de l'agriculture chinois)
OGM	Organisme génétiquement modifié

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser une courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Gao Xing – Prospectrice agrotech bureau de Shenzhen
Ying LI – Chargée de développement - réglementaire
Laure Elsaesser - Conseiller export agrotech bureau de Pékin
Emmanuel Brotte – Prospecteur agrotech bureau de Pékin
Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export - FranceAgriMer

© 2015 – Business France

© 2015 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.